

Projet de recherche

Titre : Étude sur la mobilité spatio-temporelle des armes à feu volées au Québec : impact sur la circulation illégale et la commission de crimes dans la province

Mise en contexte : La violence relative aux armes à feu au Canada est devenue depuis 2005 de plus en plus un sujet d'intérêt public, et ce, surtout dans les régions métropolitaines les plus peuplées (Tita, Troshynski et Graves, 2007). Des tendances récentes quant à l'utilisation d'armes à feu dans les crimes au Canada montrent même des similarités avec les États-Unis, un pays reconnu pour avoir eu des problèmes avec le contrôle des armes à feu impliquées dans les crimes divers, dont les homicides (Catalano, 2004). Des changements importants aussi dans les armes utilisées dans la commission de crimes montrent même que les armes à feu de poing sont deux fois plus utilisées que les fusils d'épaules (Tita et al, 2007). Cette tendance laisse alors présager une hausse de la violence relative aux armes à feu étant donné la présence d'une hausse des activités des bandes criminalisées au cours des dernières années au Canada (Cook, Cukier et Krause, 2009). Le marché illégal d'armes à feu est identifié par plusieurs auteurs comme une source importante d'armes à feu menant à la commission de crimes (Ridgeway, 2008 ; Pierce, Braga, Hayatt Jr., Raymond, et Koper, 2004 ; Braga, Cook, Kennedy et Moore, 2002 ; Koper, 2005) tout en étant une source facilement accessible pour les criminels mal intentionnés (Decker Pennell, et Caldwell, 1997 ; Smith, 1996 ; Watchel, 1998). Malgré un débat à l'effet de la source d'approvisionnement qui génère le plus d'armes à feu utilisées dans la commission de crimes, la plupart des auteurs s'entendent pour dire que les vols des résidences privées (Wright et Rossi, 1994 ; Sheley et Wright, 1995 ; Kleck, 1997) et les diversions illégales du marché primaire (marché légal) dont l'achat par l'entremise de moyens frauduleux (Braga et al, 2002 ; Braga et Kennedy, 2001 ; Pierce et al, 2004 ; Watchel, 1998) contribuent à la commission de crimes par arme à feu.

Problématique : Malgré des résultats intéressants, le concept du « *time-to-crime* »¹ n'est pas suffisant pour évaluer l'impact des armes à feu en circulation illégale sur la commission de crime au Québec. En effet, dans un contexte comme celui du Canada où les lois en matière d'armes sont strictes (Cukier, 1998) et que la population et le territoire sont différents des États-Unis (Cook et al, 2009), le « *time-to-crime* » ne peut pas être le seul concept à être utilisé dans une étude sur les crimes impliquant des armes à feu. De plus, il est à noter que la plupart de ces études ne considèrent pas la notion de l'espace dont la distance parcourue par les armes à feu recouvrées

¹ Le temps écoulé entre une séquence de départ (achat initial, vol d'arme, etc.) et le recouvrement d'une arme à feu sur une scène de crime.

sur les scènes de crime (Cook et Braga, 2001). Ceci empêche en quelque sorte de mieux comprendre les circonstances ayant menés à ce recouvrement (Gagliardi, 2010) comme en autres les caractéristiques de l'environnement (Brantingham et Brantingham, 2008 ; Bernasco, 2007 ; Canter et Youngs, 2008). Alors, en considérant les concepts « *time-to-crime* » et « *distance-to-recovery* »², cela peut permettre de vérifier si la durée (temps) de la séquence entre certains crimes ou certains recouvrements peut varier en fonction des caractéristiques de l'environnement (point chaud, route majeure, cible attrayante, etc.), de l'arme à feu (type, calibre, classification, etc.) ou du type de crime tout en mettant un accent sur la distance parcourue par l'arme à feu utilisée dans le crime (espace). Cela peut donc permettre de découvrir s'il y a la présence de certaines tendances de déplacements qui peuvent à leurs tours s'avérer utiles pour la compréhension du mouvement (temps et espace) des armes à feu (légales ou illégales) recouvrées par les autorités policières.

But : Comprendre le mouvement des armes à feu (temps et espace) sur la circulation illégale et la commission de crimes au Québec par l'entremise des données policières provenant de la Banque de données québécoise des armes à feu recouvrées (BDQAFR). Il est à noter que pour ce projet, une emphase particulière est mise sur les armes à feu volées puisqu'il s'agit du seul type d'arme à feu pour lequel la BDQAFR donne le plus d'informations aux fins d'analyses quant aux armes à feu à risque d'être utilisées dans la commission de crimes. Ce projet vise donc principalement à mieux comprendre la dynamique des armes à feu volées menant à la commission de crimes au Québec. Effectivement, de règle générale, dans le cas des études en contexte canadien, la plupart des recherches ont pour objectifs de mesurer l'impact des lois en vigueur sur les armes à feu quant aux tendances des crimes violents et négligent ainsi la circulation illégale et le marché illicite d'armes à feu (Morselli et al, 2010). Ce mémoire propose alors un regard différent sur les armes à feu au Québec tout en proposant un cadre analytique qui s'inspire des études américaines sur les armes à feu à risque d'être utilisées dans la commission de crimes.

² Distance en kilomètre entre le point de séquence de départ (ex. achat initial, vol de l'arme, etc.) et le recouvrement de l'arme à feu.